

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 16 (1908)

Heft: 11

Artikel: Samaritains romands

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Samaritains romands	121	De quelques points à observer, etc.	128
Infirmières de la Croix-Rouge japonaise	123	Croix-Rouge et révolutions	130
Hygiène d'autrefois	124	Traitement des bouchons de cérumen, etc.	131
Les communes suisses membres corporatifs de la Croix-Rouge	127	Nouvelles de l'activité des sociétés	131
		A nos abonnés!	132

Samaritains romands

Pour la première fois s'est tenue le 25 octobre, une assemblée de délégués des sociétés de samaritains de la Suisse romande.

Convoquées par les soins de M. le D^r C. de Marval, 10 sections romandes (sur 12 qui existent) s'étaient fait représenter par une trentaine de délégués.

La circulaire disait: « Cette réunion a pour but de permettre un échange de vues entre les sociétés de samaritains de la Suisse romande, de voir comment éveiller dans nos localités de langue française plus d'intérêt en faveur de la Croix-Rouge et des samaritains, et d'étudier en commun les voies et moyens de fonder dans la Suisse romande de nouvelles sociétés de samaritains, pionniers de l'œuvre de la Croix-Rouge. »

Ouverte par un exposé historique de la question du secourisme en Suisse, cette réunion qui fut extrêmement intéressante permit aux représentants des sociétés de Chaux-de-Fonds, Tavannes-Reconvillier,

Tramelan, Ste-Croix, Genève, Neuchâtel, St-Imier, Bienne, Corgémont et du Locle, d'exposer librement leurs opinions et leurs idées.

La discussion, très nourrie, dura près de cinq heures; et, après que chacun eut placé son mot et sa manière de voir, l'assemblée vota un certain nombre de résolutions et de vœux qui seront transmis à la Direction centrale de la Croix-Rouge et au Secrétariat général.

Vœux qui seront présentés à la Direction centrale par le D^r C. de Marval, membre de la Direction:

1° Que la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse fasse, par tous les moyens possibles (presse, conférences, etc.), une propagande active de façon à créer des sociétés de samaritains dans toutes les localités importantes de la Suisse française où il n'en existe pas encore, afin de faire connaître dans le pays l'existence et le but de la Croix-Rouge nationale.

2° Qu'elle offre aux sociétés établies ou en formation, de plus grandes facilités qu'actuellement, par l'envoi rapide du matériel nécessaire aux cours et conférences et par des subventions plus larges.

3° Qu'elle intervienne auprès des gouvernements cantonaux compétents pour qu'il soit donné, par des personnes qualifiées, dans toutes les écoles suisses, des leçons expliquant l'existence et le but de la Croix-Rouge suisse et des sociétés de samaritains.

4° Qu'elle fasse auprès de tous les départements cantonaux les démarches nécessaires pour que les communes et municipalités accordent toutes les facilités (locaux gratuits, etc.) aux sociétés de samaritains et aux sections de la Croix-Rouge établies ou se créant sur leur territoire.

5° Qu'elle fasse auprès des administrations fédérales compétentes les démarches nécessaires pour que les fabriques, usines, et entreprises de transport possèdent dans leur personnel des samaritains.

6° Qu'elle prie le médecin en chef de l'armée fédérale de profiter des cours d'instruction aux officiers sanitaires pour faire une propagande active en faveur de l'œuvre utilitaire de la Croix-Rouge et des samaritains, et d'appuyer de son autorité la création de cours de samaritains.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

* * *

Au cours de la discussion, les vœux suivants ont été plus particulièrement appuyés; ces vœux seront exposés au secrétaire général de la Société suisse de la Croix-Rouge :

a) S'il ne serait pas de l'intérêt de la Croix-Rouge de nommer pour la Suisse romande une ou plusieurs personnes qualifiées qui entreprendraient une propagande active dans le sens expliqué sous chiffre 1.

b) S'il n'y aurait pas lieu d'élaborer un Manuel destiné à être un canevas dont se serviraient les médecins chargés des cours de samaritains, ainsi que les participants à ces cours; ceci afin de rendre l'enseignement plus uniforme en Suisse, et de faciliter la tâche des médecins dirigeant ces cours.

c) S'il n'y aurait pas opportunité d'adresser au début de chaque cours de samaritains ou de soins aux malades, un grand nombre d'exemplaires de la « Croix-Rouge suisse » qui devraient être distribués gratuitement, afin d'intéresser plus activement les participants à ces cours et de recruter ainsi de nouveaux abonnés.

d) D'examiner s'il n'y aurait pas possibilité de publier tous les règlements, publications, ordonnances, etc., concernant la Croix-Rouge, en langue française, et si un texte français condensé du rapport annuel publié par la Direction ne pourrait figurer dans ce rapport général.

* * *

Nous espérons que les vœux émis et qu'on vient de lire, seront sérieusement examinés par la Direction qui doit se rendre compte qu'il y a beaucoup à faire pour amener les médecins et la population de la Suisse romande à s'intéresser effectivement et activement à l'œuvre de notre Croix-Rouge nationale.

Nous ne pouvons mieux terminer ce court compte rendu de la séance du 25 octobre qu'en citant les lignes d'un correspondant de journal qui assistait aux délibérations :

« Cette séance a une fois de plus prouvé combien l'œuvre utile, poursuivie par les samaritains, a besoin d'être soutenue, car si elle rencontre malheureusement encore, dans certains endroits de notre pays, des gens pour la dénigrer, voire même des médecins qui se croient à la merci d'une concurrence déloyale, il est de plus en plus prouvé que dans certaines villes suisses les autorités devraient elles-mêmes former des secouristes si les samaritains n'existaient pas.

Il faut que notre peuple sache bien que l'œuvre de la Croix-Rouge n'est pas seulement faite pour aider nos médecins militaires en temps de guerre, mais que, dans la vie de tous les jours, elle est appelée à rendre de signalés services à l'humanité souffrante et aux travailleurs exposés à tous les accidents inhérents à chaque profession. C'est pourquoi tous doivent soutenir et aider ceux qui, par dévouement, se consacrent à l'œuvre utile des samaritains et de la Croix-Rouge. »

Infirmières de la Croix-Rouge japonaise



Gardes-malades de la Croix-Rouge japonaise

Nous avons publié en son temps (*Croix-Rouge suisse* 1906, n^{rs} 4, 5, 6, 7, 8), plusieurs articles sur l'état actuel de la Croix-Rouge japonaise qui compte envi-